



Mouvement écologiste vaudois

Les Verts, section de la Côte  
(districts de Nyon, Rolle et Aubonne)

Prangins, le 12 février 2005

M. François Marthaler,  
M. Pierre-Yves Maillard,  
Mme Anne-Catherine Lyon  
Conseillers d'Etat  
Place du Château  
1000 Lausanne

Madame, Messieurs,

L'AG des Verts de la Côte a été choquée par l'attitude du Conseil d'Etat du Canton de Vaud vis-à-vis des requérants d'asile et des sans papiers. Récemment, les représentants de Coordination Asile Vaud ainsi que notre représentant Verts ont dû quitter la table de discussion au Conseil d'Etat constatant que le Gouvernement refusait toute entrée en matière permettant à ces déboutés, intégrés dans notre société depuis de nombreuses années, de rester dans notre canton.

Le droit au retour des réfugiés est garanti par la 4<sup>ème</sup> Convention de Genève mais ce droit cesse de l'être dès lors qu'il devient coercitif.

Vu les dérives de la droite la plus réactionnaire, l'attitude du Conseil d'Etat ne nous surprend plus, son arrogance allant jusqu'à faire fi du choix du Grand Conseil qui, à une large majorité désire garder les demandeurs d'asile chez nous. Mais nous ne saurions accepter que les personnes que nous avons aidées à élire, François MARTHALER, Pierre-Yves MAILLARD et Anne-Catherine LYON, se conduisent comme des vassaux du pouvoir et aillent jusqu'à renier, au vu et au su de tous, leurs belles idées humanistes d'avant leur élection. S'il y a un moment où il s'agit de faire preuve de courage politique, c'est bien maintenant dans le cas de ces requérants.

Quand François MARTHALER fait du bruit dans la presse suite au refus de ses collègues d'appliquer la taxe sur le CO<sub>2</sub>, nous le saluons. Mais pourquoi se tait-il sur l'affaire des requérants ?

Dans ce contexte, l'AG des Verts de la Côte<sup>1</sup>, demande solennellement aux trois élus de la gauche plurielle, mais plus particulièrement à François MARTHALER qui est de notre parti, de clamer publiquement leur opposition et, au besoin, de se désolidariser de leurs collègues en dénonçant la règle de la collégialité gouvernementale.

Ces jours de célébration du soixantième anniversaire de la libération des camps nazis doivent inciter le Conseil d'Etat à tirer les leçons de l'histoire. Les actions, attitudes et les commentaires inhumains, xénophobes et antisémites de certains Conseillers Fédéraux et administrateurs d'alors et de notre Grand Général Vaudois ont fait l'objet du rapport BERGIER. Or, ce même professeur BERGIER vient au secours de nos requérants en indiquant bien qu'il y a une certaine analogie dans le comportement des responsables politiques et administratifs de 1942 et de 2005 et que la contrainte qui serait utilisée pour les expulser ferait honte au pays. Voulons-nous qu'un autre « rapport BERGIER » vienne, dans soixante ans, stigmatiser la lâcheté politique de nos gouvernants ?

Au nom des Verts, section de la Côte  
Daniel Friedli, président

Copies à : coprésidence des Verts du Canton de Vaud et Coordination Asile Vaud.

---

1 La présente lettre - résolution a été adoptée par 19 voix, sans opposition et 3 abstentions à Gland le 10 février 2005.